

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2015

A 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auzay se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 Février 2015, sous la Présidence de Michel HERAUD, Maire.

Présents :

Michel HERAUD, Maire,

Irène MALLARD-LUCAS, Dominique GATINEAU, Bruno DEBORDE, Adjointes au Maire.

Myriam MARTINEAU, Joël PIZON. Sylvia SUIRE, Emmanuelle MAROLLEAU, Aurélien LEFRERE, TRICHET Marie-Claude, Irène VERCAEMERE, Michel GODET, Claudie PILLET.

Excusé(s) : Monsieur BOUTET Florent qui a donné procuration à Monsieur Michel HERAUD,
Monsieur PEUAUD Didier.

Absent(s) :

Les membres du conseil municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Madame TRICHET Marie-Claude a été désignée Secrétaire de Séance.

Le conseil municipal valide le Compte rendu de la réunion du 27 janvier

Monsieur le Maire interroge le conseil sur la possibilité de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

« prise en charge des frais de gravure au cimetière »

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce point.

**2015-02-07 CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT DE FONTAINES ET DU LANGON**

Après avoir ouï l'exposé le conseil municipal

à L'UNANIMITE,

- Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016, ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- Accepte la régularisation avec effet rétroactif pour les paiements effectués entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 décembre 2014.

2015-02-08 PLAN DE DESHERBAGE – ce point est retiré de l'ordre du jour

2015-02-09 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention présentées par les associations au titre de l'année 2015.

Associations ou Organismes	Objet de la demande	Montant demandé	Montant alloué	Observations (vote...)
Maison Familiale Rurale De Gien	1 élève fréquente l'établissement			Sans objet Elève a quitté la commune
Chambre Des Métiers Et De L'artisanat De Vendée	1 élève fréquente l'établissement	87.00	40€	
AGE D'OR		100€	100€	2014 : 100€ Irène MALLARD-LUCAS <i>présidente de l'association ne participe pas au vote</i>
Football Club Chaix /Auzay		1000€	650€	2014 : 650€
Amicale Laïque		350.00€	310€	2014: 310€
ADMR Subvention versée au CCAS		1277.90€	1277.90€	en2014 : 1142€ A verser au CCAS - Montant à

qui verse à l'ADMR				inscrire au budget .
RPI CHAIX AUZAY	Sortie scolaire fin d'année		5.50€ par enfant d'auzay fréquentant le RPI 357.50 pour 65 enfants	le montant sera ajusté en fonction du nombre d'enfants qui participeront à la sortie
AMAD				En attente de précisions

A l'unanimité les membres du conseil acceptent d'attribuer aux associations les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessus.

Les sommes seront inscrites au budget de l'exercice 2015.

2015-02-10 PROJET EOLIEN ENERTRAG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de la société ENERTRAG concernant le développement d'un projet Eolien sur les communes de Longèves et Auzay.

A 9 voix POUR, 4 voix CONTRE, un vote blanc, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE à la réalisation du projet éolien mené par la Société ENERTRAG.

2015-02-11 CIMETIERE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GRAVURE

Monsieur le Maire rappelle :

Suite aux réclamations de la famille GABRIEAU/PREZEAU concernant la destruction, selon ses dires, à tort, lors de la reprise de concessions au cimetière, de la sépulture de ses arrières grands parents (Monsieur BOUQUET et Madame COIRIER), le conseil municipal avait accepté à titre exceptionnel de la remettre en état (entourage et stèle non gravée).

En date du 02 avril 2014 le conseil, suite à une demande de Madame PREZEAU, refusait la prise en charge de la gravure sur la stèle. En date du 18 décembre 2014 Madame PREZEAU avise le conseil que si elle n'obtient pas satisfaction concernant la gravure de la stèle elle entamera des poursuites à l'encontre de la commune.

Elle s'engage, par ailleurs, à fournir si nécessaire, des justificatifs prouvant l'entretien de la concession.

Lors de la réunion de conseil du 23 janvier 2015 le conseil municipal sursoit dans l'attente de la présentation par la famille de justificatifs d'entretien de la concession.

A ce jour aucun document n'a été présenté par Madame PREZEAU, néanmoins, afin de clore le dossier, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la prise en charge des frais de gravure par la commune (présentation d'un devis de 220.00€ HT)

Vote à bulletin secret

Votants : 13

Pouvoir : 1

Bulletins : 14

OUI 10

NON 4

A 10 voix POUR et 4 voix CONTRE,

malgré la certitude des arguments avancés par la commune lors de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon et bien que la famille n'ait fourni, à ce jour, aucune preuve de l'entretien de la concession, le conseil municipal,

ACCEPTE, pour se prémunir contre d'éventuelles poursuites et éviter une procédure longue et coûteuse, sous réserve de constat d'entretien de la concession, de prendre en charge les frais relatifs à la gravure du nom des défunts, comme évoqué, sur la stèle de la concession BOUQUET/COIRIER. Cette décision clôturera définitivement le dossier.

Prochaines réunions

17 mars 2015 19H00 Présentation projet Eolien par la société WPD

20H00 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

31 mars 2015 20H00 VOTE DU BUDGET